Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle. souhait de creation d'entreprise

Par **angie**, le **10/09/2009** à **11:44**

Bonjour,

Je suis actuellement salarie et souhaite me mettre a mon compte.
Mon employeur etait d'accord pour proceder a une rupture conventionnelle, mais me dit qu'il ne pourras pas devenir mon client par la suite.

Est ce vrai? Dois je demissionner avant de creer mon entreprise?

Merci par avance pour votre reponse.

Par **fabienne034**, le **10/09/2009** à **13:23**

????????

Il ne peut pas devenir votre client unique.....

mais un client parmi d'autres sans qu'il n'y ait de liens de subordination si.....

pour tout savoir sur la rupture négociée d'un contrat de travail:

http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés